Image not found or type unknown

# Carte de séjour 10 ans en cas de séparation

Par **nesrinelili**, le **07/12/2012** à **15:05**

bonjour
je suis arrivé en france en septembre 2008 en tant que étudiant pour un master que j'ai réussis.je me suis marié avec une francaise le 18 septembre 2010 je suis en CDI depuis decembre 2010.ma femme s'est enfui de la maison 15 j avant notre RDV pour obtenir de la carte de séjour de 10 ans donc je me suis présenter tout seul à la préfecture et mon dossier a été accepté.
fin octobre après avoir entamer une procédure de divorce elle est revenu au domicile familiale et elle est reparti avec moi a la prefecture avec moi et on a déclaré le retour
j'ai un rdv le mardi pour mes papiers et la coup de théatre elle veut repartir
sachant que je suis le seul qui travaille elle est au chomage et elle ne touche aucune aide et c'est moi qui s'occupe de toutes les charges familiales
qu'est ce que je risque
aidez moi svp je suis dans une impasse
j'ai tout fait pour réussir mon couple mais sa famille n'accepte pas notre mariage et ont tout fait pour nous séparer je tiens à ma femme je me suis marié par amour
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés